



Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° **0015/2021**

<u>Objet</u>: Modification de la délibération n° 2716/2020 portant désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs.

Conseillers en exercice: 27

Présents : 24 Pouvoirs : 3

Absents: 0

Votants: 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.

Absents:/

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2716/2020 du 29 septembre 2020 relative à la désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs ;

Vu la démission de Florence TORRECILLA de ses mandats de Conseiller municipal et d'Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement auprès des organismes suivants :

INFOCOM: Alain BOUKRIS pour remplacer Florence TORRECILLA;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 23 voix pour, 4 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC)

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n° 2716/2020.

ARTICLE 2: DESIGNE des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs comme suit, issus du vote à main levée par unanimité du conseil constatée pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs



	Titulaires	Suppléants
SIGEIF	François ELIE	Pauline BOHNERT BISQUERT
SIPPEREC	François ELIE	Pauline BOHNERTBISQUERT
INFOCOM 94	Alain BOUKRIS Dominique HUMEZ	/
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE VIEUX COLOMBIER	Vanessa HANNI Jean Pierre VANHAVERE	/
SYNDICAT DE L'HOPITAL VILLENEUVE ST GEORGES	Jean Pierre– VANHAVERE Stéphanie JAOUEN	/
SYNDICAT LYCÉE G. BUDÉ	Stéphanie JAOUEN - Noémie ARNOFFI	/
SIPE	Alphonse BOYE Caroline DELISSE Anne FERREIRA	Arnaud DESSAINT Pauline BOHNERT BISQUERT François ELIE
SAF 94	Vanessa HANNI	Samantha CRISIAS
CA COLLEGE G. BRASSENS	Grégory NGUYEN	/
CLECT GPSEA	Alphonse BOYE	Jean Luc DESPREZ
CLECT MGP	Alphonse BOYE	Jean Luc DESPREZ

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021



Alphonse BOYE Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.